

INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

DIFFÉREND RELATIF À LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE MARITIME ENTRE MAURICE ET LES MALDIVES DANS L'OCÉAN INDIEN (MAURICE/MALDIVES)

LA CHAMBRE SPÉCIALE RENDRA SON ARRÊT LE VENDREDI 28 AVRIL 2023, À 11 HEURES

La Chambre spéciale constituée pour connaître du *Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre Maurice et les Maldives dans l'océan Indien (Maurice/Maldives)* rendra son arrêt le vendredi 28 avril, à 11 heures. Il sera donné lecture de l'arrêt par M. le juge Paik, Président de la Chambre spéciale.

Assister à la lecture de l'arrêt

Il sera donné lecture de l'arrêt lors d'une audience publique de la Chambre spéciale. Les membres du corps diplomatique et consulaire qui souhaitent y assister sont priés de contacter le <u>Service du Protocole</u> du Tribunal. Le grand public voudra bien s'enregistrer auprès du <u>Service de presse</u>. Les représentants de la presse soumettront leur <u>formulaire d'accréditation</u> au Service de presse.

Le texte de l'arrêt sera publié sur le <u>site Web</u> du Tribunal dès qu'il en aura été donné lecture et un enregistrement de l'audience en webdiffusion pourra être consulté à la rubrique <u>Archive des webdiffusions</u> une fois l'audience close.

L'historique de l'instance peut être consulté sur la <u>page consacrée à l'affaire</u> sur le site Web du Tribunal

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels. Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (http://www.tidm.org ou http://www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.